

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05844 Numéro SIREN : 498 584 069 Nom ou dénomination : A.R.C.
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2020 sous le numéro de dépôt 15505

Désignation de l'entreprise : <u>ARC</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1 2</u>					
Adresse de l'entreprise <u>35 Bis RUE GEORGES REMOND 93220 GAGNY</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>					
Numéro SIRET * <u>4 9 8 5 8 4 0 6 9 0 0 0 2 1</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 489 82 1 407		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	12 416 417 11 999		
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	13 904	BK	499	13 406
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	5 000	BW	5 000	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	87 488	BY	87 488	
		Autres créances (3)	BZ	86 123	CA	86 123	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	147 858	CG	147 858	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
		TOTAL (III)	CJ	326 470	CK	326 470	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	340 374	1A	499	339 876	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise ARC

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....10 000.....)

DA 10 000

Primes d'émission, de fusion, d'apport,

DB

Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence

EK

DC

Réserve légale (3)

DD 550

Réserves statutaires ou contractuelles

DE

Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours

B1

DF

Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *

EJ

DG

Report à nouveau

DH 45 334

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

DI 115 043

Subventions d'investissement

DJ

Provisions réglementées *

DK

TOTAL (I)

DL 170 927

Autres fonds
propres

Produit des émissions de titres participatifs

DM

Avances conditionnées

DN

TOTAL (II)

DO

Provisions
pour risques
et charges

Provisions pour risques

DP

Provisions pour charges

DQ

TOTAL (III)

DR

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles

DS

Autres emprunts obligataires

DT

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)

DU

Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs

EI

DV 53 016

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DW 17 000

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

DX 9 430

Dettes fiscales et sociales

DY 89 503

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

DZ

Autres dettes

EA

Compte
régul.

Produits constatés d'avance (4)

EB

TOTAL (IV)

EC 168 949

Ecart de conversion passif *

(V)

ED

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)

EE 339 876

SAGE Experts-comptables janvier 2020

RENVIS

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital

1B

(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)
Écart de réévaluation libre
Réserve de réévaluation (1976)

1C

1D

1E

(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

EF

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

EG 168 949

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

EH

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ARC				Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	1 020 365	FH	1 020 365	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 020 365	FK	FL	1 020 365
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	5 956	
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 026 320
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
Variation de stock (marchandises)*				FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	294 489	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	477 018	
Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	1 870	
Salaires et traitements *				FY	92 335	
Charges sociales (10)				FZ	38 802	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	3 905
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD				
Autres charges (12)				GE	5 305	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	913 724	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	112 596	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	5 237
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	5 237
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	5 237	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	117 833	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ARC		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	7 990	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	7 990	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	160	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	8 257	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	79	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	8 496	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	(506)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	2 284	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 039 547	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	924 504	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	115 043	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	5 153
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	931
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	20 161
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	279
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise ARC
Adresse 35 Bis RUE GEORGES REMOND 93220 GAGNY

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ						ADRESSE COMPLÈTE				
1	SIMIOANA Adrian MACON					Bâtiment D 77 Bis rue des Chesneaux 95160				
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)		Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)		Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)		TOTAL DES COLONNES 1 à 4	aux véhicules et autres biens (v. notice ❷)		aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❸)
1	2	3	4	5	6		7	8		9
1	6 382				6 382				6 382	
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
**	6 382				6 382				6 382	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	3 174
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	3 174

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2019 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	9 556	- de l'exercice . 2019 . . 10	117 327
- de l'exercice précédent 10	34 761	- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire VILAU GERANT		À GAGNY, le 14/05/2020 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 339 875,59 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 115 042,81 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Frais d'établissement
- Fonds commercial
- Intérêts immobilisés
- Intérêts sur éléments de l'actif
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail immobilier
- Crédit-bail mobilier
- Engagements financiers
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

1.6 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 22/09/2020

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit°, créat° viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	610		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions	25 205		1 489
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			16 896
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 670		2 666
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	29 875		21 051
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	10 687		
TOTAL	10 687		
TOTAL GENERAL	41 172		21 051

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions		27 684	1 489	1 489
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport		25 541	9 750	9 750
Matériel de bureau, informatique, mobilier		4 670	2 666	2 666
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		57 895	13 904	13 904
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL		57 895	13 904	13 904

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 22/09/2020

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	610		610	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	20 761	5 894	26 573	82
Installations, agencements divers				
Matériel de transport		19 398	19 209	190
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 518	379	4 670	227
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	25 279	25 671	50 452	499
TOTAL GENERAL	25 890	25 671	51 062	499

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	5 894				
Installations, agencements divers					
Matériel de transport	19 398				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	379				79
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	25 671				79
TOTAL GENERAL	25 671				79

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires			79	
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées			79	
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	5 025		5 025	
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	5 025		5 025	
TOTAL GENERAL	5 025		5 104	
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation			5 025	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 22/09/2020

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	87 488	87 488	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	50 311	50 311	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	35 812	35 812	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	173 612	173 612	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 430	9 430		
Personnel et comptes rattachés	2 584	2 584		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 405	31 405		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	2 284	2 284		
- T.V.A.	52 492	52 492		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	738	738		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	53 016	53 016		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	151 949	151 949		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	17 000
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	17 000

8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	17 382
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	17 382

8.3 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	1 020 365
TOTAL	1 020 365

Répartition par marché géographique	Montant
France	1 020 365
Etranger	
TOTAL	1 020 365

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.4 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impots	Impots
Résultat courant	117 833	
Résultat exceptionnel (et participation)	-506	
Résultat comptable	115 043	

Commentaires:

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 22/09/2020

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) <i>Capital social</i>	10 000	5 500	5 500	5 500	5 500
b) <i>Nombre d'actions émises</i>					
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	1 020 365	90 806	302 961	649 080	835 230
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	116 286	-96 086	24 654	48 603	39 252
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	2 284		1 637	4 624	777
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	114 002	-96 086	23 017	43 979	38 475
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	115 043	-101 191	12 114	32 194	15 489
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	52 335	37 641	67 799	163 492	142 930
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	78 802	46 658	47 747	66 293	51 400

Observations complémentaires

ARC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège Social : 35BIS RUE GEORGES REMOND, 93220 GAGNY
498 584 069 R.C.S BOBIGNY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le 7 septembre 2020 à 10:00 heures

Les associés de la société ARC, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 35BIS RUE GEORGES REMOND, 93220 GAGNY, sur convocation de la Gérance.

Répartition de l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la Société :

Monsieur DAVID VILAU	70 parts sociales
Madame JULIE CAMELIA STAN	30 parts sociales
Total	100 parts détenues

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, les associés présents ou représentés en vertu des pouvoirs annexés à la feuille de présence possèdent 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social, l'Assemblée Générale réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. En conséquence elle est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur DAVID VILAU, Gérant associé de la Société.

Monsieur DAVID VILAU, Gérant associé de la Société dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- Les statuts de la Société ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2019.

Monsieur DAVID VILAU, Gérant associé de la Société déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, Monsieur DAVID VILAU, Gérant associé de la Société rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Quitus à la Gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance et décision à cet égard
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Monsieur DAVID VILAU, Gérant associé de la Société présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis donne lecture à l'Assemblée Générale du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, Monsieur DAVID VILAU, Gérant associé de la Société déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, Monsieur DAVID VILAU, Gérant associé de la Société met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée Générale, donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 115 043 euros.

L'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 450 euros
- Imputation de 114 593 euros sur le compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter ce compte à 159 927 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2018	néant	40 %	néant

31 décembre 2017	néant	40 %	néant
31 décembre 2016	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance, déclare approuver ce rapport dans tous ses termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les personnes intéressées, Monsieur DAVID VILAU n'ayant pas pris part au vote.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

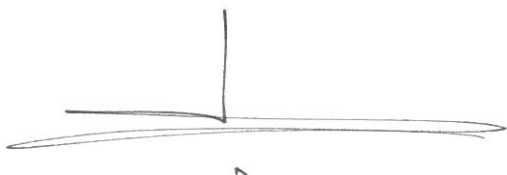
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance, une feuille de présence ayant été signée par les votants.

Le Président de séance



ARC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège Social : 35BIS RUE GEORGES REMOND, 93220 GAGNY
498 584 069 R.C.S BOBIGNY

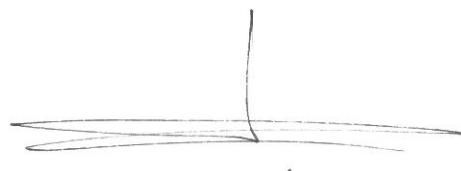
FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Nom - Prénom - Domicile Dénomination - Siège	Nombre de parts sociales / Nombre de voix	Signature
Monsieur DAVID VILAU 139 AVENUE DE LA LANterne 0600, NICE, FRANCE	70 (Numérotation :)	
Madame JULIE CAMELIA STAN 139 AVENUE DE LA LANterne 0600, NICE, FRANCE	30 (Numérotation :)	
TOTAL	100	

Le Président de séance certifie exacte, la feuille de présence laissant apparaître que :

2 associés sont présents ou représentés et totalisent 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social.

Le Président de séance



ARC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège Social : 35BIS RUE GEORGES REMOND, 93220 GAGNY
498 584 069 R.C.S BOBIGNY

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 SEPTEMBRE 2020**

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 115 043 euros.

L'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 450 euros
- Imputation de 114 593 euros sur le compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter ce compte à 159 927 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2018	néant	40 %	néant
31 décembre 2017	néant	40 %	néant
31 décembre 2016	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

Copie certifiée conforme à l'original

La Gérance

ARC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège Social : 35BIS RUE GEORGES REMOND, 93220 GAGNY
498 584 069 R.C.S BOBIGNY

Monsieur DAVID VILAU
139 AVENUE DE LA LANterne
0600 NICE
Le 20 août 2020

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception

Cher associé,

Conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, je vous informe par la présente que l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la Société **ARC**, est convoquée le 7 septembre 2020 à 10:00 heures, au siège social, 35BIS RUE GEORGES REMOND, 93220 GAGNY, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Quitus à la Gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance et décision à cet égard
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints :

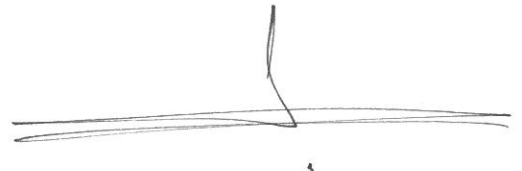
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Le texte des résolutions proposées.

Nous vous remercions de bien vouloir participer à cette Assemblée Générale.

Au cas où vous ne pourriez pas assister à l'Assemblée Générale, vous avez la possibilité de vous faire représenter dans les conditions et limites fixées par la loi et les statuts.

Veuillez agréer, Cher associé, l'expression de nos salutations distinguées.

La Gérance



POUVOIR

Je soussigné

Monsieur DAVID VILAU
139 AVENUE DE LA LANTERNE
0600 NICE

Propriétaire de 70 parts sociales de la Société :

ARC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège Social : 35BIS RUE GEORGES REMOND, 93220 GAGNY
498 584 069 R.C.S BOBIGNY

Donne pouvoir, par les présentes à :

aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée par la société ARC dans les conditions et limites prévues par la loi et les statuts.

Cette Assemblée Générale est convoquée **le 7 septembre 2020 à 10:00 heures**, au siège social, 35BIS RUE GEORGES REMOND, 93220 GAGNY afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

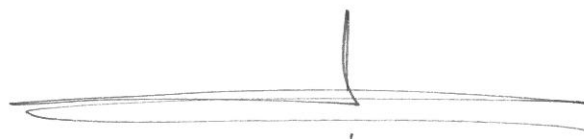
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Quitus à la Gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance et décision à cet égard
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

En conséquence, assister à cette Assemblée Générale, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette Assemblée Générale ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée Générale réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à
Le

Signature



ARC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège Social : 35BIS RUE GEORGES REMOND, 93220 GAGNY
498 584 069 R.C.S BOBIGNY

PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

RESOLUTION : QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée Générale, donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 115 043 euros.

L'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 450 euros
- Imputation de 114 593 euros sur le compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter ce compte à 159 927 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2018	néant	40 %	néant
31 décembre 2017	néant	40 %	néant
31 décembre 2016	néant	40 %	néant

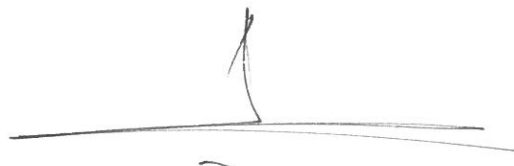
(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance, déclare approuver ce rapport dans tous ses termes.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a small vertical stroke and a hook at the end.

ARC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège Social : 35BIS RUE GEORGES REMOND, 93220 GAGNY
498 584 069 R.C.S BOBIGNY

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
« Dépôt des comptes annuels »
adresse greffe à compléter manuellement

GAGNY, le 07/09/2020

Objet : Société ARC Comptes annuels 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'approbation des comptes annuels 31 décembre 2019 de la Société ARC, nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli :

- Un exemplaire original du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, certifié conforme par la Gérance.
- Un exemplaire original du document d'affectation du résultat, certifié conforme par la Gérance.

A cet effet, nous vous joignons un chèque de 450 euros.

Nous vous remercions par avance de nous faire parvenir le récépissé de dépôt des comptes annuels et l'état des frais.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

La Gérance

ARC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège Social : 35BIS RUE GEORGES REMOND, 93220 GAGNY
498 584 069 R.C.S BOBIGNY

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 SEPTEMBRE 2020**

Conformément aux articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses Gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le Gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou serait associé indéfiniment responsable.

En ce qui concerne les conventions dites des articles L 223-19 et suivants du Code de Commerce, nous vous indiquons les conventions qui se sont conclues au cours de l'exercice écoulé ainsi que celles conclues antérieurement toujours en cours lors de l'exercice écoulé :

Rémunération du Gérant, Mr David Vilau : 40 000 €

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the right end.